

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Demander une retraite de réversion

Accéder au Service en ligne

Ce service vous permet d'effectuer une seule et unique demande de pension de réversion **auprès de tous les régimes de retraite** auquel votre époux ou ex-époux a cotisé.

Il permet également aux orphelins répondant à certaines conditions d'en bénéficier.

Vous devez disposer d'un compte **Franceconnect** pour vous connecter.

Une vidéo présente les étapes de la démarche en ligne :

- Pensions de réversion, d'invalidité et d'orphelin au décès d'un salarié

